

ANNÉE UNIVERSITAIRE

2025-2026



PRÉSENTATION DU SSES

SERVICE SANITAIRE
DES ÉTUDIANT.E.S EN
SANTÉ

SOMMAIRE



PARTIE 01

LE SERVICE SANITAIRE

EN NORMANDIE 02

- › OBJECTIFS ET PRINCIPES DU SERVICE
SANITAIRE 02
- › QUELLES THÉMATIQUES ? 02
- › CONSTRUIRE UN PROJET 02

PARTIE 02

LES CRITÈRES D'ACCUEIL..... 03

- › CRITÈRES DE RECEVABILITÉ..... 03
- › CRITÈRES DE NON-RECEVABILITÉ..... 03

PARTIE 03

RÔLES ET MISSIONS DU RÉFÉRENT DE PROXIMITÉ..... 04

- › ACCUEIL DANS LA STRUCTURE D'ACCUEIL..... 04
- › ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDIANTES ET
DES ÉTUDIANTS DANS LEUR
APPRENTISSAGE..... 04
- › ÉVALUATION DES COMPÉTENCES ACQUISES
PAR LES ÉTUDIANTES ET LES ÉTUDIANTS..... 04

PARTIE 04

COMMENT S'INSCRIRE ?..... 05

- › INSCRIPTIONS · 14, 50 ET 61 05
- › INSCRIPTIONS · 27 ET 76 05

OBJECTIFS ET PRINCIPES DU SERVICE SANITAIRE

Le service sanitaire vise à permettre à tous les étudiantes et les étudiants en santé de Normandie d'acquérir les connaissances liées aux enjeux de promotion et prévention de la santé (PPS) et de construire un projet d'éducation pour la santé auprès de publics divers notamment fragiles vis à vis de la santé (enfants, personnes en situation de handicap, de précarité, âgées ...)

Chaque étudiant en santé, en groupe interprofessionnel (en soins infirmiers, masseur-kinésithérapie, psychomotricité, ergothérapie, pédicurie-podologie, étudiants manipulateurs en électroradiologie médicale, étudiants en médecine, pharmacie, odontologie et sage-femme), aura à construire un projet d'éducation pour la santé encadrée par des professionnels au cours d'un accueil d'une durée de 2 semaines :



PÉRIODE 1 : du 9 au 20 mars 2026

PÉRIODE 2 : du 23 mars au 3 avril 2026

Le service sanitaire répond à plusieurs objectifs

- › **Initier tous les futurs professionnels de santé** aux enjeux de la prévention primaire.
- › **Permettre la réalisation d'actions concrètes** de prévention primaire participant à la politique de prévention mise en place par la stratégie nationale de santé.
- › **Favoriser l'inter-professionnalité et l'interdisciplinarité** de l'apprentissage des professionnels de santé.
- › **Favoriser l'apprentissage du travail** en mode projet, outil indispensable au travail en équipe.
- › **Contribuer à lutter contre les inégalités** sociales et territoriales d'accès à la santé.

À cet égard, le service sanitaire permettra, à court terme, la réalisation de prévention pour les publics cibles et à moyen terme, l'intégration de la prévention dans les pratiques des professionnels de santé.

CONSTRUIRE UN PROJET

Les étudiantes et les étudiants en santé doivent construire un projet d'éducation pour la santé dans le respect des différentes étapes de la démarche de projet, en complémentarité des actions existantes :

- Réalisation d'un diagnostic (à minima auprès du public ciblé et des professionnels de la structure). Il est indispensable que les étudiantes et les étudiants en santé puissent réaliser une phase de diagnostic pour adapter, tant dans le fond que dans la forme, leur(s) intervention(s).
- Construction et animation d'une à deux séances d'intervention. Ces séances seront adaptées aux connaissances, savoir-faire et savoir-être des publics ciblés. Une progression pédagogique, entre les séances, sera construite. Le périmètre de l'action ne pourra pas être un forum santé ou une action de type « événementiel » par exemple.
- Animation des séances d'intervention auprès du public ciblé. Le public cible devra être relativement homogène, et ne pourra pas se composer de l'ensemble des élèves de l'école/des usagers de la structure par exemple
- Évaluation du projet

SUR QUELLES THÉMATIQUES ?

Le groupe d'étudiantes et d'étudiants interviennent sur une, et une seule thématique, parmi les 9 régionales : alimentation, activités physiques et sportives, pratiques addictives, compétences psychosociales, sommeil, hygiène corporelle y compris bucco-dentaire, usage raisonné des écrans, vie affective et santé sexuelle, promotion de la vaccination.

CRITÈRES DE RECEVABILITÉ

LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL ET DE L'ENCADREMENT DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS EN SANTÉ

La structure d'accueil désigne une référente ou un référent de proximité, une ou un titulaire et si possible une suppléante ou un suppléant, qui sont chargés d'assurer l'encadrement, c'est-à-dire l'accueil, l'accompagnement et l'évaluation, du groupe interprofessionnel d'étudiantes et d'étudiants en santé. Il a en charge d'optimiser les conditions de réalisation du projet d'éducation pour la santé, en partageant avec les étudiantes et les étudiants sa connaissance dès la structure, du public, des ressources du territoire.

La référente ou le référent de proximité doit disposer de suffisamment de temps pour encadrer les étudiantes et les étudiants.

LA QUALITÉ DU PROJET

La construction du projet doit suivre les différentes étapes de la démarche de projet.

L'action du SSES doit s'inscrire en complémentarité d'actions de prévention (et non en substitution) et être réalisée dans le cadre d'un programme. Ce programme est structuré et s'inscrit dans la durée.

LE NOMBRE D'ÉTUDIANTES ET D'ÉTUDIANTS ACCUEILLIS

Un groupe est constitué d'un minimum de 4 étudiant.es afin de garantir l'interprofessionnalité

CRITÈRES DE NON-RECEVABILITÉ

- Les actions de communications ponctuelles et de préparation d'événement
- Les interventions individuelles réalisées en face-à-face
- La réalisation d'actions autres que des actions de prévention universelle (exemples : toilettes de résidents en EHPAD, examens cliniques, actes techniques de dépistage et de vaccination...)
- Les étudiantes et les étudiants remplaçant du personnel de la structure d'accueil.

Au cours des deux semaines d'accueil, les étudiantes et étudiants interviendront auprès d'un seul groupe de personnes relativement homogène (ex : les élèves d'une même classe) en prenant en compte leurs spécificités.

Dans le cadre du Service Sanitaire, les étudiantes et étudiants, en cours d'initiation à la prévention et à la promotion de la santé, n'ont pas vocation à intervenir auprès de publics différents ou d'élèves de classes différentes. Le référent ou la référente de proximité du lieu d'accueil doit s'assurer que les étudiants et étudiantes du SSES respectent la totalité des étapes de la démarche de projet : du diagnostic à l'évaluation.



QUEL EST RÔLE D'UN RÉFÉRENT DE PROXIMITÉ?

La ou le référent de proximité n'est pas nécessairement un professionnel de santé. Elle ou il organise le planning du groupe des étudiantes et des étudiants, planifie leurs interventions et informe les responsables des lieux d'intervention.

ACCUEIL DANS LA STRUCTURE D'ACCUEIL

Afin de permettre l'intégration des étudiantes et des étudiants au sein d'une équipe professionnelle, il est d'usage qu'à l'arrivée des étudiantes et des étudiants, le ou la responsable de la structure ou la référente ou le référent de proximité, présente la structure, ses missions et activités, les membres de l'équipe et les moyens logistiques mis à disposition des étudiantes et des étudiants.

La référente ou le référent de proximité présente le programme dans lequel s'inscrit l'action du SSES (contexte, partenaires, public visé par l'action, diagnostic.s existant.s, objectifs du stage, autres actions, ...).

ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS DANS LEUR APPRENTISSAGE

La référente ou le référent de proximité est une personne ressource pour les étudiantes et les étudiants en santé. Tout au long de l'accueil, il/elle est source d'information et d'aide, il/elle assure le relais vers le ou les professionnels partenaires du projet en capacité de renseigner les étudiantes et les étudiants. Le référent de proximité doit faire preuve de disponibilités et organiser régulièrement des temps d'échanges avec les étudiant.es afin de favoriser leur implication et leur travail en interprofessionnalité et interdisciplinarité et enfin apprécier l'état d'avancement du projet.

Avant que les étudiant.es n'interviennent auprès du public, le référent de proximité s'assure qu'ils sont suffisamment préparés, qu'ils aient les informations et connaissances du public cible, qu'ils ont travaillé eux-mêmes leurs représentations, qu'ils utilisent les outils adaptés aux spécificités du public, qu'ils aient les compétences relationnelles suffisantes pour s'adresser au public.

La référente ou le référent de proximité et/ou tout professionnel impliqué dans le projet est présent lors des interventions afin de garantir la qualité de celles-ci auprès du public et la sécurité des étudiantes et des étudiants accueillis.

L'accompagnement doit aussi permettre aux étudiantes et aux étudiants de s'approprier le travail en interdisciplinarité, de mobiliser leurs savoirs et de développer les compétences en PPS en s'initiant à la démarche projet.

En cas de difficultés, d'absences d'étudiantes ou d'étudiants ou pour toute question, la référente ou le référent de proximité sera le relais principal vers la référente régionale et les référents pédagogiques des organismes de formation des étudiantes et étudiants accueillis.

ÉVALUATION DES COMPÉTENCES ACQUISES PAR LES ÉTUDIANTES ET LES ÉTUDIANTS

Au terme de ces 2 semaines d'accueil, la référente ou le référent de proximité évalue les compétences acquises en PPS et en démarche de projet mises en œuvre. Pour cela, la référente ou le référent de proximité renseigne la grille d'évaluation des compétences acquises par les étudiantes et les étudiants accueillis.

FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT

En tant que référente ou référent de proximité vous pouvez bénéficier d'une formation de trois heures en e-learning et/ou d'une formation d'une demi-journée en présentiel. Celles-ci sont sur la base du volontariat, mais elles sont fortement conseillées.

Vous pouvez également être accompagné par une coordinatrice ou un coordinateur de territoire santé.



COMMENT S'INSCRIRE ?

Les inscriptions se font exclusivement en ligne, en complétant un questionnaire disponible du 1er septembre au 3 octobre 2025 inclus.

Attention : remplir ce questionnaire équivaut à déposer une candidature, mais ne garantit pas automatiquement que votre proposition sera retenue.

Une sélection sera effectuée parmi l'ensemble des candidatures reçues. Celle-ci pourra notamment prendre en compte la thématique de votre projet ainsi que votre secteur géographique.

La répartition des étudiantes et étudiants sur les différents lieux d'accueil sera assurée par les organismes de formation.



INSCRIPTIONS

14, 50 ET 61

INSCRIPTIONS

27 ET 76